

Le Projet d'Accompagnement Individualisé

Le projet d'accompagnement individualisé ou projet d'accompagnement personnalisé est un outil de coordination et de projection d'objectifs en lien avec les besoins et les attentes de l'utilisateur. Que ce soit en EHPAD, en SSIAD ou à Domicile, la mise en œuvre de ces projets nécessite non seulement une organisation au sein de la structure mais également une implication de l'ensemble du personnel.

Durée : 14 heures (2 jours)

Profils des stagiaires

- Cadres, Infirmiers
- Aide-soignant, AVS, ASH
- Tout le personnel d'EHPAD

Prérequis

Aucun

Tarifs SARL

- En intra : 1300 euros par journée soit 2600 euros + Frais de déplacements sur devis
- Modifications et adaptations, Tarifs sur devis
- Possibilités d'accompagnement dans la mise en œuvre en sus

Objectifs pédagogiques

- Intégrer le cadre réglementaire et législatif du projet d'accompagnement individualisé
- Intégrer les étapes de construction du projet d'accompagnement individualisé
- Organiser et mettre en œuvre les projets d'accompagnement individualisé

Contenu de la formation

Jour 1 Matin (3 heures 30)

- Projets d'Accompagnement Individualisé (PAI)
 - Définitions
 - Le cadre réglementaire et législatif
 - Différence entre projet de soins et PAI
 - Les objectifs du projet
- Les étapes de construction

Jour 1 Après-midi (3 heures 30)

- La personne au cœur des pratiques
- L'implication de l'utilisateur
- La place de la famille
- Les outils du PAI
- Élaboration d'un recueil de données

Jour 2 Matin (3 heures 30)

- Le travail en équipe pluri-disciplinaire
- Le rôle et les missions des professionnels
- Le rôle des référents

Jour 2 Après-midi (3 heures 30)

- L'organisation et la mise en œuvre des PAI au sein de la structure
- Les outils à élaborer
 - Planification
 - Évaluations

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Joelle Granjon Cadre Supérieur de Santé, Formatrice, Auditrice
15 ans d'expérience en EHPAD
Expériences d'accompagnements auprès d'EHPAD et de SSIAD

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Quiz en salle, Vidéos
- Outils MOBIQUAL

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Validation :

KAETLIS, SARL au capital de 1 000 euros, Immatriculée au Tribunal de Commerce de Montpellier SIRET : 953 775 749 00013
Numéro de déclaration d'activité : 76341230834 (auprès du préfet de région d'Occitanie)

Attestation de formation

Délai d'inscription : 4 semaines

Lieu de la formation :

Dans vos locaux (salle de formation), maximum 10 personnes
A distance dans une classe virtuelle, maximum 8 personnes

Accessibilité aux situations de handicap : Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour toute situation de handicap et mettons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés.